

Date Réception : 18/01/2023 Date Acceptation : 01/06/2023 Date Publication : 18/06/2023.

Abdelfatah Leulmi *

Université Abdelhamid Mehri - Constantine2 (Algérie)

Email : abdelfatah.leulmi@univ-constantine2.dz



Résumé :

L'évolution récente de la petite criminalité en Algérie, après le recul des actes de violence liés au terrorisme, a relancé le débat sur « le chiffre statistique » et « sa fiabilité ». Le rôle essentiel des informations statistiques, étant en premier plan, la facilitation de la prise de décision aux niveaux officiel et sécuritaire, il serait alors très utile de rendre compte sur, à la fois la réalité de confection des statistiques ainsi que les principes méthodologiques de l'élaboration des statistiques officielles sur la criminalité en Algérie.

Ce travail est aussi axé sur un essai de décrire ces statistiques, d'abord dans les pays ayant des statistiques plus ou moins imparfaites (le cas d'Algérie). Puis, nous proposons une lecture critique sur un modèle pratique, en le décortiquant, sur la manière d'exploiter et d'analyser ces statistiques officielles, dans l'un des pays ayant un système d'information statistique performant (le cas du Canada).

Mots clés : Statistiques criminelles , crimes , fiabilité des données , analyse des données , système statistique.

Abstract

The recent evolution of petty crime in Algeria, after the decline in acts of violence linked to terrorism, has revived the debate on "the statistical figure" and "its reliability". The essential role of statistical information, being in the foreground, the facilitation of decision-making at the official and security levels, it would then be very useful to report on both the reality of the production of statistics as well as the methodological principles of the development of official statistics on crime in Algeria.

This work is also focused on an attempt to describe these statistics, first in countries with more or less imperfect statistics (the case of Algeria). Then, we propose a critical reading on a practical model, by dissecting it, on the way of exploiting and analyzing these official statistics, in one of the countries having an efficient statistical information system (the case of Canada).

Keywords: Criminal statistics , crimes , data reliability , data analysis , statistical system

Revue recherches et études en sciences humaines
Vol 17 N01 Année 2023 p.p. 1202-1220
ISSN : 1112-8152 EISSN : 2588-2317

1. INTRODUCTION

Depuis la chute sensible des actes terroristes en Algérie durant les années 2000, la petite criminalité a connu une croissance exponentielle, notamment dans les grandes villes où le nombre des agressions et des vols serait très important. La culture de la violence se développe pour prendre des proportions alarmantes. Cette violence qui va de la simple bagarre aux rixes à l'arme blanche et armes à feu en passant par les vols avec agression, les cambriolages, le meurtre et enfin l'enlèvement et le kidnapping des enfants.

Les analyses et les bilans établis à partir des données de la sûreté et la gendarmerie nationales mais aussi les rapports de certaines organisations non gouvernementales, s'accordent toutes sur le fait que l'évolution du phénomène de la criminalité concerne toutes les régions de l'Algérie. Hormis les chiffres avancés par les services de la sûreté nationale sur le nombre de crimes et délits ainsi que leur répartition selon différentes caractéristiques comme l'âge, sexe, région et d'autres variables socioéconomiques et culturelles, toutes les données sur la criminalité doivent être interprétées avec prudence. Plusieurs limites affectent la validité et la fiabilité de ces données. Le manque de données sur le phénomène en Algérie, ainsi que l'imprécision des statistiques rendent très difficile toute approche sur le phénomène et en conséquence toute lutte s'avère à portée moindres d'efficacité et d'efficiencia. Une situation partagée avec la majeure partie des pays en voie de développement, qui en l'absence d'un système national d'information sur le crime se limitent à des analyses et des estimations approximatives du phénomène. A cet effet, nous précisons d'emblée que ces statistiques officielles disponibles ne représentent qu'une mesure parmi d'autres pour rendre compte de la criminalité.

Par ailleurs, beaucoup d'approches ont été réalisées sur les faits criminels dans des pays qui ont développé un système d'information uniforme sur le crime. Des analyses s'appuyant sur des données fiables aident à assurer des résultats probants très utiles pour l'action publique des autorités pour la lutte contre le crime. A cet effet, nous avons opté pour le système d'information statistique canadien pour en faire un modèle d'analyse dans ce travail et décèler par là même une méthode d'analyse des événements criminels survenus sur le sol canadien.

2. *Etat des lieux sur la criminalité en Algérie*

La base de données des statistiques du site Internet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) publie les taux

d'infraction suivants par 100 000 habitants enregistrés par la police en Algérie pour l'année 2015 (à titre de comparaison, les mêmes taux pour le Canada pour l'année 2015 sont inscrits entre parenthèses) :

- 123,76 agressions (140,25 pour le Canada);
- 1,30 enlèvement (9,89 pour le Canada);
- 124,97 vols (1 402,65 pour le Canada);
- 65,60 cambriolages (61,44 pour le Canada);
- 8,47 cas de violence sexuelle (75,97 pour le Canada);
- 1,37 homicide volontaire (1,68 pour le Canada) (UNODC,NU, 2015).

D'après la base de données des statistiques du site Internet de l'UNODC, « des changements dans les définitions et/ou les règles de comptage du pays , Algérie entre autres, sont signalés par l'État membre pour montrer une rupture dans les séries chronologiques » (UNODC,NU, 2015).

Une lecture des divers bilans de la gendarmerie nationale indiquent clairement que la tendance générale de la criminalité en Algérie depuis 2015 concerne les infractions contre la personne et les biens respectivement 40 et 41% des affaires traitées, suivis les homicides volontaires et les kidnappings des enfants.

En outre, des rapports sur la criminalité en Algérie faits par d'ONG comme Overseas Security Advisory Council signalent que les « crimes d'opportunités » comme les vols et les cambriolages, sont parmi les crimes les plus répandus en Algérie. S'appuyant sur le nombre d'affaires traitées, la même source indique que les villes sont les plus touchées par cette poussée du crime (Afp, 2017).

- Pour le crime organisé, le rapport publié par le bureau of international Narcotics and Law enforcement Affairs américain, l'activité criminelle notable en Algérie, inclut le trafic, particulièrement de drogues, de cigarettes, d'armes de véhicules volés, le vol, l'extorsion et le détournement de fonds (Undoc, Algérie,2017).

Les services de sureté nationale affirment que les affaires de la contrebande et le trafic de stupéfiants occupant le 1er rang et representent, de ce fait plus de 31% des affaires traitées, devançant les affaires de trafic d'armes et de munitions, 13,54 % et les affaires de trafic de véhicules 2,23 %. Les services de la gendarmerie nationale ont signalé que pour les 11 wilayas du centre du pays, une hausse de 14,60 % dans les affaires liées au crime organisé, au cours des neuf premiers mois de l'année 2015, comparées à 2014 (DGSN, Algérie, 2017).

- Géographiquement, les wilayas frontalières sont les plus concernées par le crime organisé, des bilans de la gendarmerie font état d'une activité intense des opérations de contrebande et du commerce du stupéfiant sur les frontières ouest d'après la proportion des affaires traitées et qui soient liées à ce genre de criminalité. (undoc,Algérie,2015, 40).
- Pour le trafic d'armes et des munitions, la gendarmerie nationale signale que c'est dans l'est du pays qu'on enregistre le plus grand nombre d'affaires. L'Osac mentionne que le nombre d'armes saisies aux frontières Est et sud est en nette progression (Osac,EU, 2017).
- La répartition par wilaya , parmi celles du centre, au cours des neuf mois de l'année 2015, met en premier lieu Blida, en matière d'affaires , suivie par Alger.
- Le rapport de 2017 du Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs des É.-U., sur le blanchiment d'argent et les crimes financiers, signale que le blanchiment d'argent à travers le système financier algérien officiel est « minime » et que l'économie informelle (en espèces), estimée entre 30 et 50 % du produit intérieur brut, « est vulnérable aux abus commis par des criminels » (INCSR, 2017,30).

2.1. Les statistiques officielles sur la criminalité en Algérie

Il semble que les données disponibles sur le crime sont souvent de moindre qualité et ne répondent pas aux normes de pertinence universellement admises ce qui réduit leur niveau de fiabilité et de crédibilité. En conséquence, le manque de données sur les faits de crime et de délinquance ainsi que l'imprécision des statistiques rendent, non seulement toute approche sur le phénomène, sujette aux critiques, mais aussi diminuant l'efficacité des politiques qui tentent de contenir le phénomène. Les statistiques officielles sont à cet effet, d'une importance primordiale parmi les techniques d'observation et de mesure de la criminalité (Boumeghar, 2004,75).

Nous prévenons le lecteur non initié que ce travail dans sa première partie, ne vise nullement à exposer l'ensemble des techniques d'observation et de mesure par rapport aux crimes en Algérie, tel que, entre autres, l'étude des témoignages des victimes ou l'étude de cas des criminels et délinquants repentis et autres, mais se concentrera par ailleurs, uniquement sur les statistiques officielles comme moyen d'estimation du phénomène de la criminalité. Nous analyserons par là même les critiques endossées par ce type d'observation des faits criminels.

Les statistiques officielles représentent la mesure de criminalité la plus couramment utilisée. La plupart de ces statistiques proviennent des crimes signalés aux services policiers et de la gendarmerie nationale, ainsi que des crimes connus de ces services. Par la suite, les crimes sont enregistrés dans les dossiers officiels des services policiers. D'un autre côté, on trouve les statistiques parvenues au ministère de la justice depuis les différents cours et tribunaux ainsi que celles des centres de rétention et de rééducation (RADP,2006,202).

A l'instar de beaucoup de pays, Il existe des registres officiels au niveau de ces établissements de police et de la gendarmerie nationale destinés à l'enregistrement des crimes connus. Les services de la statistique des ministères de l'intérieur et de la justice œuvrent à la production des statistiques de criminalité à partir, principalement, des données de ces registres.

En dépit du fait que les services de police et de la gendarmerie se chargent de collecter les informations sur les différents événements criminels à travers tout le territoire algérien, comme le nombre des infractions commises envers "L'ordre général", le lieu et la date, en plus des caractéristiques liés aux antagonistes comme le sexe et l'âge, cependant l'absence totale d'un système numérisé et unifié pour la compilation des données sur le crime à travers tout le territoire, rend l'exploitation de ces données très limitée.

La plupart des pays développés disposent de programmes pour la déclaration uniforme sur le crime fondé sur l'affaire. Ce système d'information est composé de banques de données : dont celle sur les événements criminels, celle sur les auteurs présumés et une autre sur les victimes de violence. Chacune de ces banques contient de nombreux types d'informations permettant de caractériser et de décrire les événements, les auteurs et les victimes. En combinant l'information de ces différentes banques, il est possible de mieux connaître les infractions et crimes enregistrés sur le territoire en présentant les caractéristiques qui leur sont propres. Il est aussi possible de faire ressortir les caractéristiques des auteurs présumés ainsi que celles des victimes de violence (Motard,2008,3).

2.2. *Les limites des statistiques officielles en Algérie*

Parmi les imperfections touchant les statistiques officielles sur la criminalité, nous constatons de prime abord le fait qu'elles sont grandement influencées par les pratiques policières. Mais aussi, en deuxième lieu, le nombre d'agent de police affectés à tel ou tel problème de sécurité visé, car il est toujours prévisible une augmentation de

certaines infractions dans les statistiques officielles. De même, un service de police ou de gendarmerie, qui assure une présence sécuritaire régulière dans un établissement public ou privé est susceptible d'enregistrer davantage d'infractions que dans les autres établissements que celui qui n'intervient que sur appel téléphonique. L'installation des barrages de police à l'entrée et sortie d'une commune est pareillement susceptible d'élever le nombre d'infractions comparée aux autres communes à accès sans contrôles policiers.

D'autre part, ces statistiques ne donnent qu'une image partielles sur la réalité du crime puisque, pour qu'un crime fasse partie des statistiques, il doit franchir trois étapes : être détecté, être signalé aux autorités sécuritaire, et être enregistré sur des registres spéciaux. Passé une de ces trois étapes, le crime fera alors partie du chiffre noire de la criminalité, c'est-à-dire des infractions commises et ne figurant pas dans les statistiques officielles. On signale à cet égard que les infractions et crimes les moins graves sont ceux qui échappent le plus au viseur des services de sécurité et qui sont, par conséquence, les plus sous-estimés dans les statistiques. Sans parler des crimes économiques et électroniques qui sont en grande partie liés à la nature du système politique en place et la transition politique qu'il subit (Pereira, 2016, 408).

En Algérie, des enquêtes sont effectuées régulièrement pour estimer le chiffre secret de la criminalité. Cependant et contrairement aux statistiques officielles, les données des enquêtes ne sont pas annuelles et ne couvrent pas toutes les infractions, en plus de l'absence du caractère géographique dans ces données. Pour ces raisons seulement, aucune autre source sur le crime ne peut transcender les données officielles en dépit de toutes leurs lacunes (Robert, 1999, 255).

En dépit des fichiers opérationnels communs que les services de sécurité, gendarmerie et police, œuvrent, depuis peu, à mettre au jour, des variances sont signalées, çà et là, dans leurs statistiques publiées et celles publiées par les ministères de l'intérieur et de la justice.

Cette situation s'explique, en grande partie, par l'absence d'un système d'information qui garantit, à travers des programmes uniformes de compilation des données, de colliger les événements criminels selon ces mêmes programmes.

A l'opposé de nombreux pays en voie de développement, les renseignements sur les événements criminels, dans les pays développés, sont compilés dans des programmes de déclaration sur la criminalité unifiés (De villiers, 1987, 103). Ces systèmes comprennent, habituellement,

des banques de données pour les événements criminels, les auteurs présumés et les victimes de la violence et des infractions. Chacune de ces banques contient de nombreux types d'information permettant de caractériser les événements, les auteurs et les victimes. En combinant l'information de ces banques, il est possible de mieux connaître les infractions enregistrées sur le territoire en présentant les caractéristiques qui leur sont propres. Il est aussi possible de faire ressortir les caractéristiques des auteurs présumés et celles des victimes de violence.

Il est à noter que ces programmes unifiés sont modifiés régulièrement pour que l'information puisse être compilée sur de nouveaux phénomènes criminels. Ainsi, des changements sont en cours afin de pouvoir recueillir des données sur le crime organisé, les activités criminelles de gangs de rue, la cybercriminalité, terrorisme international et les crimes motivés par la haine.

2.3. Avenir des statistiques officielles en Algérie

Notre discours à propos les statistiques officielles comme étant base de mesure de la criminalité, ne doit nous laisser indifférent aux autres mesures en vue d'une image plus claire sur le phénomène du crime. A cet égard, on considère les enquêtes sur les victimes, les témoignages des délinquants repentis, parmi les techniques émergentes d'observation les plus prometteuses. La confrontation des informations des différentes sources de données est indispensable pour la construction d'un système d'information performant sur la criminalité, comme se fait dans nombreux pays de bonne réputation statistique (Favard, 2001, 120).

En fait cela représente un nouveau courant en sciences du crimes et qui appelle à une approche sur le crime qui s'appuie sur la combinaison des statistiques officielles avec les autres sources, tels que les enquêtes de victimation et les témoignages des criminels et délinquants repentis (Robert, 1999, 286).

Nous l'avons auparavant signalé, des erreurs peuvent s'infiltrer au moment d'enregistrement des événements de crime, rendant nécessaire la rigueur chez les services de police et de gendarmerie afin de minimiser la possibilité d'erreur. D'autre part, les données parvenues des différentes sources doivent être complètes et concordantes.

Aujourd'hui, l'intérêt est porté sur les faits criminels en rapport avec la violence conjugale et familiale, les kidnappings, et les autres faits comme le cambriolage et les délits de la conduite en vitesse excessive qui mérite d'être analysé par l'introduction d'autres variables dans les rapports sur les événements de crimes. De même, pour les crimes informatiques et la cybercriminalité, les crimes économiques telle que la corruption et la

dilapidation des deniers publics ainsi que les crimes électroniques en nette progression.

D'autres obstacles qui entravent l'étude et l'analyse de ce phénomène concernent la définition et la classification de certains nouveaux types de criminalité en rapport avec les crimes électroniques et cybernétiques, qui demeurent toujours parmi la catégorie des crimes de la contrefaçon, et empêchant par là même la visualisation de la dangerosité de ces crimes dans les rapports des statistiques officielles annuels.

3. *L'analyse statistique de la criminalité dans les pays à statistiques fiables*

Nous nous pencherons dans cette partie sur les statistiques officielles sur le crime, en usant du cas du Canada comme modèle, pour développer une approche d'analyse à même de mieux saisir l'intérêt de l'analyse statistique pour les chercheurs et son utilité grandissante pour les acteurs locaux dans l'entreprise d'exploration et suivi de la criminalité dans le territoire. De ce fait, il est indispensable d'expliquer la méthodologie d'analyse des données sur le crime afin de pouvoir tracer un portrait général sur la criminalité et déceler les crimes les plus graves.

En effet, l'analyse statistique des données officielles sur la criminalité permet, en premier lieu, de tracer le portrait général des crimes déclarés sur un territoire défini et de relever les infractions les plus préoccupantes, puis nous fournir des informations sur chacune d'elles, qui aideront à la fois les décideurs à établir leur plans de lutte et de préventions contre le crime, et même la recherche scientifique dans sa quête vers la formulation des hypothèses sur un phénomène toujours mal appréhendé (Robert, 1999 ,290).

Cette partie explique, à l'aide des exemples pris du terrain, les étapes de cette analyse.

3.1. *Etablir le portrait général de la criminalité déclarée sur le territoire*

Pour établir le portrait général de la criminalité sur le territoire et obtenir une bonne idée de l'ampleur et du type de criminalité qui y est commise, il importe de :

- connaître l'importance de chaque catégorie d'infractions commises sur le territoire étudié en les situant les unes par rapport autres. Le portrait général sur le total des infractions au Code criminel et celui de chacune de ses trois catégories, soit les infractions contre la personne, celles contre la propriété et les autres infractions. Il porte aussi sur les infractions relatives à la conduite de véhicules et

celles relatives aux drogues et stupéfiants. Il exclut les infractions aux autres lois fédérales et aux lois provinciales du Canada en raison de leur faible nombre (Robert,1999,295).

- déterminer si le territoire est plus ou moins touché que d'autres par un type de criminalité en comparant chaque catégorie d'infractions du territoire avec celles d'un ou de deux territoires, à l'aide du taux d'infractions (expliqué ci-dessous).

Généralement, pour une municipalité régionale de comté (MRC), on utilise la région administrative et l'ensemble de la province comme territoire de comparaison. Des comparaisons peuvent aussi être faites avec d'autres territoires pouvant constituer de bons points de repère pour le territoire étudié. Afin de ne pas alourdir l'analyse, il est toutefois important de ne pas utiliser plus de deux territoires de comparaison.

- comparer l'évolution récente des infractions de chaque catégorie entre le territoire étudié et les territoires de comparaison (Robert,1999,286).

Le taux d'infraction : une mesure de comparaison

Etant donné que la taille de la population influe généralement sur le nombre de crimes et qu'une municipalité régionale de comté (MRC) et sa région d'appartenance ont des populations de taille différente, il n'est pas possible de comparer la criminalité entre ces deux territoires en utilisant le nombre de crimes. Par exemple, 15 agressions sexuelles commises dans une municipalité régionale de comté (MRC) comparées à 134 dans sa région d'appartenance ne permettent pas de mesurer l'importance de ces crimes dans la MRC par rapport à la région.

Afin de pouvoir remédier à cette situation, on se propose de recourir au calcul des taux d'infractions (appelés aussi taux de crime ou taux de criminalité) qui permet de comparer deux et plus de territoires de taille différente. Ce taux représente le rapport entre le nombre d'infractions sur un territoire donné et la population de ce territoire, ce rapport est ramené à un dénominateur commun de 100 000 habitants. Ce dénominateur peut être amené à une racine moindre (10 000 ou même 1000), mais on utilise généralement 100 000 dans les analyses de la criminalité. Concrètement, le taux d'infractions se calcule de la façon suivante :

Nombre d'infractions sur le territoire
Population du territoire X 100 000

Pour établir le portrait général de la criminalité déclarée d'un territoire, il faut réaliser les étapes suivantes :

- situer les catégories d'infractions du territoire étudié les unes par rapport aux autres ;
- comparer au moyen du taux d'infractions, chaque catégorie d'infractions du territoire avec la catégorie correspondante d'un ou de deux territoires de comparaison ;
- examiner l'évolution récente de chaque catégorie d'infractions sur le territoire et la comparer à celle observée dans les territoires de comparaison (Motard,2008,10).

3.2. Détermination des infractions les plus préoccupantes

Bien que toutes les infractions constituent des problèmes en soi, il importe de retenir celles qui représentent un problème particulier afin de concentrer l'analyse sur celles-ci. La façon de faire est de conserver les infractions qui se produisent plus souvent sur le territoire étudié que dans les territoires de comparaison.

La méthode utilisée consiste à relever celles qui ont, pour la dernière année, un taux par 100 000 plus élevé que celui d'au moins un territoire de comparaison ainsi que celles dont le taux lui est égal ou légèrement inférieur, s'il a augmenté au cours des dernières années.

Le nombre absolu d'infractions est aussi considéré car il doit être suffisamment important pour justifier la mise en œuvre de mesure de prévention. Il peut toutefois être plus restreint selon la gravité des infractions ou s'il tend à augmenter. Nous avons établi qu'il devrait se situer autour de 10 % du nombre total de la catégorie de l'infraction (par exemple, 15 agressions sexuelles par rapport 151 infractions contre les personnes représentent 10 %).

Soulignons que, lorsque le territoire étudié est une MRC (municipalité régional de comté), on détermine les infractions les plus préoccupantes pour celle-ci et, dans un deuxième temps, pour les municipalités qui la composent (ou encore, pour des regroupements de municipalités choisis par les responsables locaux). Cette dernière démarche est requise, car il peut arriver que certains infractions aient un taux plus élevé que celui de la région ou la province dans seulement une ou deux municipalités, de telle sorte qu'elles n'apparaîtront pas nécessairement préoccupantes lors de l'analyse de la MRC. Or, il importe de relever toutes les infractions

préoccupantes dans la MRC même si elles le sont seulement dans une partie du territoire (Motard,2008,28).

Exemple : Détermination des infractions préoccupantes dans une municipalité régionale de comté (MRC)

Cet exemple porte sur les infractions contre la personne de la MRC fictive du tableau 1. Il va de soi que dans une analyse complète, le même examen est nécessaire pour chaque catégorie d'infractions.

Tableau N°1. Taux comparatifs d'infraction par MRC et d'autres régions

Catégorie d'infraction	Nombre	Taux pour 100 000		
	MRC	MRC	Région	Québec
Homicide	0	0,0	2,5	1,3
Négligence criminelle et autre entraînant la mort	0	0,0	0,5	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	2	10,3	1,5	3,7
Voies de fait	75	385,6	437,4	545,6
Agression sexuelle	15	77,1	66,4	63,7
Autres infractions d'ordre sexuel	0	0,0	14,4	13,7
Enlèvement ou séquestration	0	0,0	10,9	17,7
Vol qualifié ou extorsion	3	15,4	21,8	93,8
Harcèlement criminel	16	82,3	83,7	60,5
Menaces	40	205,6	215,0	212,6
Autres	0	0,0	2,0	1,0
Infraction contre la personne	151	776,3	855,9	1014,0

Source : Motard, 2008, p 40, Vol 6, Insp, Québec

Ces données permettent de constater que la RMC enregistre en 2005 des taux plus élevés que la région ou que le Québec pour les tentatives ou complots en vue de commettre un meurtre, les agressions sexuelles et le harcèlement criminel. Comme le nombre d'agressions sexuelles et d'infractions de harcèlement criminel est relativement important, soit plus de 10 % des infractions contre la personne, ces infractions sont retenues, les tentatives ou complots en vue de commettre un meurtre présentent, pour leur part, un nombre trop faible (2) pour être retenus.

Le territoire examiné dans l'exemple étant une MRC, il y a lieu de vérifier si des municipalités qui la composent enregistrent aussi, pour certaines infractions, des taux plus élevés que ceux de la région

administrative ou de la province. A titre d'exemple, examinons les infractions contre la personne de la municipalité 7(Motard, 2008,39).

Tableau N°2. Taux d'infraction de la municipalité 7 comparés aux autres régions

Catégories d'infractions	Municipalité 7 Taux pour 100 000				
	Nombre Québec	Taux	MRC	Région	
Homicide	0	0,0	0,0	2,5	1,3
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0,0	0,0	0,5	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	0	0,0	10,3	1,5	3,7
Voies de fait	7	647,5	385,6	437,4	545,6
Agression sexuelle	1	92,5	77,1	66,4	63,7
Autres infractions d'ordre sexuel	0	0,0	0,0	14,4	13,7
Enlèvement ou séquestration	0	0,0	0,0	10,9	17,7
Vol qualifié ou extorsion	0	0,0	15,4	21,8	93,8
Harcèlement criminel	0	0,0	82,3	83,7	60,5
Menaces	5	462,5	205,6	215,0	212,6
Autres	0	0,0	0,0	2,0	1,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	13	1202,6	776,3	855,9	1014,0

Source : Motard, 2008, 42, Vol 6, Insp, Québec ,

A l'instar de la MRC, la municipalité 7 a un taux d'infractions pour 100 000 habitants plus élevé que celui de la région et de la province pour les agressions sexuelles. Par ailleurs, cette municipalité se distingue de la MRC par un taux plus élevé que celui de la région et de la province pour les voies de fait et les menaces. En raison de cette situation, les voies de fait et les menaces sont donc aussi retenues comme étant préoccupantes dans la MRC (Motard,2008,32).

En conclusion pour retenir les infractions qui représentent un problème particulier sur un territoire, il faut déterminer, à l'aide du taux d'infraction, celles qui se produisent plus souvent sur ce territoire que sur les territoires de comparaison.

Lorsqu'il s'agit d'une MRC, on détermine d'abord les infractions les plus préoccupantes sur son territoire et, par la suite, sur celui de chaque municipalité de la MRC.

3.3. *Caractérisation des infractions retenues*

Afin de pouvoir mieux cibler les infractions pour lesquelles il y aurait lieu de développer des mesures de prévention, il importe de fournir davantage de renseignement sur chacune d'elles. A cette fin, il faut :

- examiner leur évolution ;
- présenter leurs caractéristiques et, s'il y a lieu, celles des victimes et des auteurs présumés ;
- pour une MRC, cibler les municipalités les plus touchées par les infractions retenues.

3.4. *Examen de l'évolution des infractions retenues*

Afin d'établir un ordre d'importance parmi les infractions préoccupantes, il convient de tracer leur évolution au cours des dernières années, de la situer par rapport à celle des territoires de comparaison et enfin, de regrouper les résultats de cette analyse dans un tableau synthèse en vue d'une analyse finale. (Favard,2001,109)

Le tableau suivant en est exemple.

Tableau N°3. Evolution des infractions préoccupantes d'un territoire

Infractions à surveiller	Taux de la MRC comparé à celui de la région	Taux de la MRC comparé à celui de la province	Tendance évolutive dans la MRC
Méfais	Taux > toute la période	Taux > toute la période	MRC : assez stable Province et région : tendance à la baisse
Appels téléphoniques incidents ou harcelants	Taux > toute la période	Taux > toute la période	tendance à la baisse partout
Vols qualifiés	Taux > toute la période	Taux > toute la période	tendance à la baisse partout
Vols de 5000 Dls ou moins	Taux > toute la période	Taux > toute la période	tendance à la baisse partout
Voies de fait	Taux > toute la période	Taux > toute la période	MRC : tendance à la baisse Province et région : stable
Menaces	Taux > toute la période	Taux > toute la période	MRC : tendance à la baisse Province et région : stable
Fraudes	Taux > toute la période	Taux > toute la période	MRC : tendance à la baisse Province et région : stable
Vols de plus de 5000 Dls	Taux > toute la période	Taux > toute la période	MRC : pas de tendance, baisse en 2005 Province et région : +stable
Introductions par effraction	Taux > toute la période	Taux > 2002 à 2005	MRC : assez stable Province et région : tendance à la baisse
Vols de véhicules à moteur	Taux > toute la période	Taux > 2002 à 2005	MRC : assez stable Province et région : tendance à la baisse
Agressions sexuelles	Taux > toute la période	Taux > 2002,2003, 2005	Tendance à la hausse partout
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	Taux > toute la période	Taux > 2000 à 2003	MRC : pas de tendance claire. Province et région : tendance à la hausse
Introductions par effraction	Taux > toute la période	Taux > 2002 à 2005	MRC : assez stable Province et région : tendance à la baisse
Autres infractions d'ordre sexuel	Taux > 3 dernières années	Taux > 2005	MRC et région : hausse en 2005 Province :+ stable

Source : Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles, Vol 6, Insp, Québec , 2008

3.5. *Présentation des caractéristiques des infractions*

Tous les renseignements pertinents permettant de mieux situer et de mieux comprendre les infractions préoccupantes doivent être présentées. Généralement, ils le sont sous forme de graphiques.

Lorsque le nombre d'infractions d'une catégorie le permet, les infractions détaillées sont examinées. De plus, il est intéressant de préciser le lieu de l'infraction et, s'il s'agit d'un crime contre la personne, l'âge et le sexe de la victime ainsi que sa relation avec l'auteur présumé.

3.6. *Ciblage des municipalités les plus touchées d'une MRC*

Lorsque l'analyse de la criminalité est faite pour une MRC, une étape supplémentaire est nécessaire. Celle-ci consiste à repérer les municipalités les plus touchées par les infractions qui ont été retenues comme étant préoccupantes dans la MRC. Le but de cette étape est d'aider à mieux orienter les éventuelles mesures de prévention qui seront élaborées. Les municipalités les plus touchées par les infractions préoccupantes sont celles qui, pour chaque infraction retenue, affichent un taux plus élevé que celui d'au moins un territoire de comparaison. Il faut ensuite considérer le nombre d'infractions. Celui-ci doit être suffisamment important pour justifier la mise en œuvre de mesures de prévention (Brodeur,2005,50).

Exemple

L'exemple suivant porte sur les quatre infractions contre la personne qui ont été relevées comme préoccupantes dans la MRC : voies de fait, agressions sexuelles, harcèlement criminel et menaces.

a. Les voies de fait

Il existe 3 municipalités qui affichent des taux supérieurs à ceux dans la région et la province, à savoir les municipalités 2, 7 et 14. La dernière compte 40 des événements de voies de fait et dont il faut certainement la retenir. Par contre dans la municipalité 7, la situation paraît plutôt moins claire à cause du nombre réduit de sept cas enregistrés seulement. La décision de retenir ou pas les municipalités concernées, le cas échéant, revient à connaître la réalité de la municipalité en question. Une raison, parmi d'autres, pour la localisation de la décision. En fin et pour la municipalité 2 et avec 3 événements seulement, celle-ci ne peut être retenue (Brodeur,2005,42).

b. Les agressions sexuelles

Cinq municipalités (1,3,7,9,12) des taux pour 100 000 habitants, supérieurs à la région et la province. Par ailleurs, la municipalité 1 présente à la fois, un taux dix fois supérieur aux territoires de comparaison et une fréquence absolue très élevée de ce type de criminalité.

c. Le harcèlement sexuel

Pour le harcèlement sexuel, l'on observe les municipalités 5 et 14 où le taux d'infraction dépasse ceux de la région et la province. D'un autre côté, seule la municipalité 14 dont le nombre d'infractions est considérable.

d. Les menaces

50 % des municipalités, c'est-à-dire 7 sur 14, affichent des taux d'infraction supérieurs par rapport aux territoires de comparaison.

Tableau N°4. Taux d'infractions par catégories et municipalités/région et province.

Municipalités	Voies de fait		Agressions sexuelles		Harcèlement criminel		menaces	
	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre
1	0,0	0	753,1	4	0,0	0	753,3	4
2	917,4	3	0,0	0	0,0	0	305,8	2
3	0,0	0	353,4	2	0,0	0	353,4	2
4	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
5	309,4	4	0,0	0	154,7	2	232,0	3
6	367,2	3	0,0	0	0,0	0	122,4	1
7	647,5	7	92,5	1	0,0	0	462,5	5
8	0,0	0	0,0	0	0,0	0	727,3	2
9	319,5	2	319,5	2	0,0	0	0,0	0
10	390,6	2	0,0	0	0,0	0	0,0	0
11	365,0	1	0,0	0	0,0	0	0,0	0
12	284,9	5	114,0	2	0,0	0	0,0	0
13	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
14	601,1	40	45,1	3	240,5	13	240,5	16
Région	437,4		66,4		83,7		215,0	
Province	545,6		63,7		60,5		212,6	

Source : Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles, Vol 6, Insp, Québec, 2008

La dernière étape de l'analyse des statistiques officielles de la criminalité d'un territoire vise à fournir plus d'informations sur les infractions préoccupantes afin de leur donner un ordre d'importance et de mieux les connaître. Les renseignements sur les infractions devraient contribuer à mieux comprendre les phénomènes criminels du territoire de manière à déterminer des axes de prévention adaptés (Favard, 2001, 121).

4. Conclusion

Nous devons rappeler que l'analyse des statistiques officielles de la criminalité ne peut à elle seule fournir tous les éléments nécessaires pour établir un diagnostic complet sur la sécurité d'un territoire. Les infractions ciblées dans l'analyse doivent en effet être mises en perspective notamment avec les caractéristiques sociodémographiques et économiques de la population, comme l'âge, la scolarité ou le taux d'emploi, avec les besoins exprimés sur le plan de la sécurité ainsi qu'avec les ressources sur le territoire.

Vraisemblablement, ce sont ces mêmes raisons qui pousseront les taux de criminalité à aller en crescendo durant au moins la décennie à venir. La première étant la population demeurera potentiellement jeune et susceptible d'induire une plus forte possibilité de crime. La démographie de l'Algérie a connu une explosion des taux de natalité et de croissance entre 1970 et 1986 puis un autre retour dès les années 2000, probablement impulsée par l'amélioration du train de vie des ménages suite l'évolution positive des cours de pétrole qui ont frôlé, les 150 Dlr. Le nombre des naissances a dépassé en 2017, pour la première fois, le seuil annuel d'un million de naissances vivantes (Radp,2006,186).

Mais le revirement de la situation avec la chute des prix des hydrocarbures a fait rentrer le pays dans une grave crise socioéconomique qui se manifestât par la révolte du 22 février 2019 où le Hirak avait signé la fin du règne du président Bouteflika après 20 ans au pouvoir. Une crise à laquelle les autorités actuelles s'efforcent d'y faire face notamment par la relance des différents plans d'investissements économiques pour résorber le chômage des jeunes et donner un nouvel élan à l'économie algérienne, pour mieux lutter contre les phénomènes de criminalité. Dans ce sens, l'on notera que le projet de numérisation, porté par les gouvernements, de tous les secteurs de l'économie et de l'administration en Algérie sera indéniablement d'une grande utilité. D'autre part l'élaboration d'un système d'information sur le crime incluant bien sûr des banques pour la conservation des données est la condition sine qua non pour mesurer " avec exactitude" le phénomène de la criminalité.

5. Liste Bibliographique :

- Agence France-Presse (AFP). (2017). « Gang Violence on the Rise on Edges of Algerian Cities ». <https://news.yahoo.com/gang-violence-rise-edges-algerian-cities35710814.html> ou <https://www.dailymail.co.uk/wires/afp/article-4156132/Gang-violence-rise-edges-Algerian-cities.html>
Date de consultation : 3 août 2022
- Boumghar Mohammed Yazid(2004), Quelques éléments de réflexion sur la statistique publique en Algérie ,Cahier du CREAD ,Oct 2004 – CREAD-Alger
- Bournier Georges(1948), « Le service de statistique de l'Algérie » ; in Bulletin d'information INSEE, n° 8, septembre 1948 Paris et n° 5, mai.
- Brodeur J-P, Ouellet G.,(2005) L'enquête criminelle, Revue Criminologie, Vol 38, n° 2, p. 39-64. -
<https://id.erudit.org/iderudit/012661ar> ou -
<https://doi.org/10.7202/012661ar> Date de consultation : 5/6/2022
- De Villers Gauthier,(1987), L'Etat démiurge, Le cas algérien, Histoire et perspectives méditerranéennes. HISTOIRE.
- DGSN,2017,<https://www.dgsn.dz/?Les-services-de-la-Surete-Nationale-ont-elucide-15-affaires-criminelles-en>
- Favard Anne-Marie,. (2011), Politique criminelle et recherche criminologique longitudinale. Aspects critiques. DANS Archives de politique criminelle, 2001/1 (n° 23), Pp 107-122
- INCSR, États-Unis (É.-U.), Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs. International Narcotics Control Strategy Report Volume II - Money Laundering and Financial Crimes
<https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/04/2017-INCSR-Vol-II.pdf>.
Date de consultation : 20 Octobre 2022
- Motard Louise,(2008), Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles, Vol 6, Insp, Québec , 2008.
https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/753_GuideAnalyseCriminalite.pdf
Date de consultation : 20/12/2021
- OSAC, États-Unis (É.-U.). 25 avril 2017. Department of State. Overseas Security Advisory Council. Algeria 2017 Crime & Safety Report.
Date de consultation : 18 juill. 2022

- Plereira Brigitte, (2016), « La lutte contre la cybercriminalité : de l'abondance de la norme à sa perfectibilité » in : Revue internationales de droit économique 2016/3(t.XXX), Pp 387-409
- République algérienne démocratique et populaire,(2006): Rapport d'Orientation ,Projet Coopération statistique euroméditerranéenne: MEDSTAT II.

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/pls/portal/docs/PAGE/PGP>

Date de consultation 18/01/2022

- Robert P, Zauberman R,(1999) « Mesurer le crime, entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995)In : Revue française de sociologie. XL-2, 1999, 255-294.
- UNODC,Nations Unies. (2015), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). « UNODC Statistics ».

<https://dataunodc.un.org/dp-drug-use-prevalence-nps> Ou

https://www.incb.org/documents/Publications/AnnualReports/AR2015/French/AR_2015_F.pdf)

Date de consultation : 19 juill. 2022